

# Multiplication des sources

## LA PRODUCTION MILITAIRE SOUS LICENCE ET SANS LICENCE

Pour les victimes de la violence armée, peu importe qui a produit l'arme qui les a blessées ou tuées. Mais pour ceux qui cherchent à empêcher la violence, le producteur est extrêmement important. Les nouvelles informations présentées dans ce chapitre indiquent qu'entre 60 et 80 % de tous les fusils militaires, fusils d'assaut et carabines – armes les plus souvent employées dans les conflits armés modernes – sont fabriqués par des producteurs qui ont acquis la technologie nécessaire auprès d'autres personnes.

La production sous licence a lieu dans pratiquement tous les secteurs de l'économie moderne. Cette pratique peut avoir plusieurs motifs, de l'augmentation prévue de la part de marché et du rendement des investissements de recherche-développement pour la société concédant la licence au désir de développer l'industrie nationale et de réduire la dépendance vis-à-vis des importations pour le pays bénéficiaire. Les modalités juridiques et organisationnelles des accords de production sous licence peuvent varier considérablement. Dans certains cas, la technologie de fabrication est acquise à l'insu du propriétaire d'origine. En d'autres termes, la production a lieu sans licence. Le Bangladesh et le Pakistan, par exemple, produisent des armes sous une licence concédée par la Chine, qui avait auparavant copié le produit sans en avoir obtenu la licence de l'ex-Union soviétique (URSS).

**Une fois transféré, le savoir-faire de production ne peut plus être repris.**



La production sous licence ou sans licence suppose l'acquisition de la technologie de production par un fabricant qui ne la possédait pas auparavant. Bien que cela n'entraîne pas nécessairement une augmentation du nombre d'armes produites, cela contribue à la dissémination des techniques de production d'armes auprès d'un plus grand nombre d'acteurs. À mesure que ces connaissances deviennent plus répandues, le risque que les armes légères tombent dans de mauvaises mains augmente. Il n'existe pas de solutions simples à ce problème. Une fois transféré, le savoir-faire de production ne peut plus être repris.

Ce chapitre examine l'impact de la production sous licence et sans licence sur la prolifération des armes légères et de petit calibre, ainsi que les mesures réduisant le risque de détournement et d'utilisation abusive. Ses conclusions les plus importantes sont les suivantes :

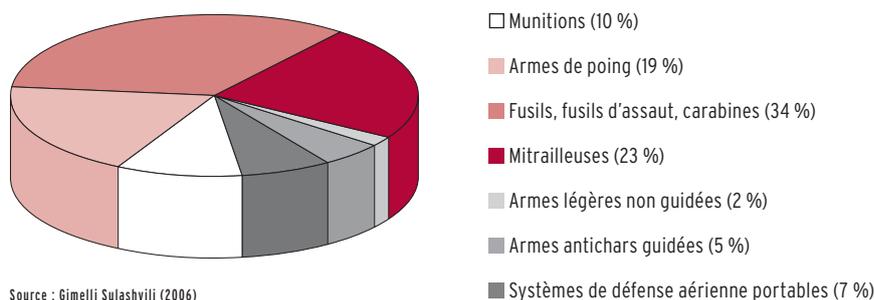
- Les pays qui acquièrent la technologie deviennent facilement plus nombreux que les États qui en étaient à l'origine propriétaires. La Fédération russe (notamment le producteur d'armes à feu Izhmash), l'Allemagne (Heckler & Koch, principalement) et la Belgique (FN Herstal) sont les propriétaires de technologie les plus souvent impliqués dans la production sous licence ou sans licence d'armes légères. La Chine (Norinco) et la Bulgarie (Arsenal JSC, principalement) sont les plus grands acquéreurs de technologie.

**Un soldat du Mujahideen se tient accroupi avec une mitrailleuse de type russe fabriquée en Chine dans la province de Kaboul, en Afghanistan, en novembre 1991. © Mervyn Patterson/Panos Pictures**

- La plupart des propriétaires d'origine sont eux-mêmes des acquéreurs de technologie de production. Dans certains cas exceptionnels (l'Autriche, la Belgique, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud et la Suisse), les propriétaires de technologie n'acquiert aucun savoir-faire de production.
- Seulement 57 % des armes produites par les acquéreurs de technologie le sont sous licence.
- La technologie des systèmes de défense aérienne portables est maintenant assez rigoureusement contrôlée, bien que la production sans licence se pratique toujours dans une certaine mesure.
- La production reposant sur la technologie de l'URSS représente une part disproportionnée de la production sans licence dans le monde.
- Chaque année, entre 530 000 et 580 000 fusils militaires, fusils d'assaut et carabines sont produits sous licence ou en tant que copies sans licence, ce qui représente entre 60 et 80 % de la production annuelle totale.
- Pour être efficace, une stratégie de contre-prolifération doit, entre autres, viser le détournement et l'exportation du savoir-faire de fabrication nécessaire pour la production sous licence et sans licence.

Ce chapitre indique que la plupart des accords de licence portent sur la production de fusils militaires, de fusils d'assaut, de carabines, d'armes de poing et de mitrailleuses. La production sous licence de munitions et d'armes légères est relativement rare. En effet, les munitions sont généralement d'une complexité très limitée et supposent des investissements en recherche-développement réduits, qui seront facilement compensés par les redevances et le prix de la licence. En outre, il est possible de réaliser des économies d'échelle en peu de temps. Pour les armes légères, par contre, des investissements énormes en recherche-développement sont nécessaires ; le développement prend beaucoup de temps et les économies d'échelles sont peu probables. Par conséquent, pour la plupart des pays, la production sous licence ou sans licence constitue la seule solution pour accéder à cette technologie, surtout dans le cas des systèmes de défense aérienne portables.

Figure 1.3 **Part des types d'armes parmi les 96 cas de production sous licence actuellement recensés, à l'exclusion de l'URSS/la Fédération de Russie, jusqu'en août 2006**



Source : Gimelli Sulashvili (2006)

Ce chapitre révèle également que les accords de production ont tendance à suivre la logique du commerce des armes et que, par conséquent, des mesures de contrôle similaires s'imposent. Mais s'il est vrai que toute stratégie visant à freiner la prolifération mondiale des armes légères doit s'attaquer à la question de la production sous licence, les instruments régionaux et internationaux ne réglementent explicitement cette activité que de manière exceptionnelle.

Ce chapitre présente plusieurs options et meilleures pratiques envisageables pour la réglementation de la production sous licence au niveau des entreprises et aux échelons national et multilatéral. Il souligne que les mesures les plus efficaces pour freiner la prolifération des armes sont celles qui ciblent directement le détournement et renforcent le contrôle du transfert initial des technologies de fabrication. En Allemagne, par exemple, la technologie de fabrication ne peut pas être transmise aux pays en conflit armé actuel ou imminent. Au niveau régional, le *Code de conduite européen* interdit aux États membres d'accorder des licences de production à des pays qui se sont déjà vu refuser une telle licence par un autre État membre de l'Union européenne. Les initiatives visant à renforcer le respect des droits de la propriété intellectuelle, bien que potentiellement bénéfiques pour le propriétaire de la technologie, n'ont qu'un impact limité sur la prolifération.

**Dix-sept États possèdent la technologie de fabrication d'armes légères et 52 l'ont acquise.**

Les instruments actuels de contrôle des systèmes de défense aérienne portables, tels que les lignes directrices 2006 de l'*Accord de Wassenaar*, représentent un modèle utile pour des efforts plus concertés de résolution du problème de la production sous licence, car ils obligent les signataires à traiter les exportations de savoir-faire de fabrication de la même manière que les exportations d'armes finies. Les mesures actuelles et nouvelles doivent être efficacement appliquées et respectées, au niveau national surtout, car c'est là que le principal pouvoir de réglementation se trouve. ■